



Déclaration des organisations

CGT - Solidaires - FSU - FO - UNL/SD - OSE de la Loire

Avec la journée d'action du 12 septembre, les salarié-es, les retraité-es, les jeunes et privé-es d'emploi ont réaffirmé leur exigence pour un droit du travail porteur de justice sociale et de progrès. Elles et ils ont refusé des ordonnances ringardes inspirées par les exigences du Medef depuis des décennies ; exigences qui n'ont jamais éradiqué le chômage et la précarité. Les 200 manifestations, avec près de 500 000 personnes, sont aussi le reflet de nombreux arrêts de travail dans les entreprises privées comme dans les établissements publics et, bien souvent, ces arrêts de travail ont été lancés à l'appel de plusieurs organisations syndicales. Le gouvernement et certains médias cherchent aujourd'hui à relativiser ce succès après avoir joué pendant des semaines la partition de la division syndicale. Pourtant même les chiffres du ministère de l'intérieur donnent des estimations équivalentes pour cette journée à celles de la première journée de la lutte contre la loi travail le 9 mars 2016. Partout, c'est bien l'urgence de plus de justice sociale qui s'est exprimée et le refus de l'exploitation grâce au renforcement des droits et des garanties collectives. Cela passe aussi par l'amélioration significative des conditions de travail et de véritables augmentations de salaires.

Nous sommes toujours déterminés contre ce proje de réforme du code du Travail :

<p>Avec les 5 ORDONNANCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation des licenciements économiques • Mise en cause du CDI • Plafonnement des indemnisations aux prud'hommes • Accords d'entreprises inférieurs à la loi et aux conventions collectives... • Disparition des CHSCT et des autres instances de défense des droits des salariés... <p>➔ En outre presque tout pourra être remis en cause entreprise par entreprise (salaires, conditions de travail, recours aux CDD, causes de licenciement...)</p>	<p>Et dans la fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et de 166 000 contrats aidés... • Gel du point d'indice (pour la 8ème fois en... 8 ans) • Attaques contre le statut • Rétablissement du jour de carence
<p>Ces projets forment un tout avec les mesures d'austérité et de régression décidées en plein été par le gouvernement : hausse de la CSG qui menace la Sécurité Sociale, baisse des APL...</p>	

Nous, les organisations syndicales de salarié-e-s, lycéennes et étudiantes, voulons construire des mobilisations plus fortes pour s'opposer à toutes les régressions sociales du gouvernement « Macron ».

Aussi nous appelons l'ensemble des salarié-es, retraité-es, jeunes et privé-es d'emploi à manifester et à se mettre en grève massivement le 21 septembre, veille du passage des ordonnances en conseil des ministres, pour obtenir leurs retraits.